

CONDITIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

Valables au 02 août 2021

Les présentes conditions particulières du Parrainage ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles la société GREENYELLOW VENTE D'ÉNERGIE, fournisseur de l'offre Cdiscount Energie, SASU au capital de 5 000 001 €, 1 cours Antoine Guichard 42 000 Saint-Étienne, RCS 820 881 720 (ci-après nommée « GreenYellow ») propose à ses clients d'inciter d'autres personnes à souscrire à ses offres de fourniture d'électricité et de gaz naturel, en contrepartie d'avantages promotionnels.

Le présent programme de parrainage (ci-après « le Parrainage ») porte sur la souscription d'un contrat d'électricité ou de gaz naturel en ligne sur www.cdiscount.com/cdiscountenergie, ou par téléphone en appelant le 09 77 40 20 30 (service gratuit + prix d'appel).

La participation au Parrainage est soumise à l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Parrain éligible : le Parrain est une personne physique qui recommande une offre Cdiscount Energie à ses proches non détenteurs d'un contrat Cdiscount Energie. Le Parrain doit être un particulier et client actif de Cdiscount Energie ayant souscrit à une offre d'électricité ou de gaz naturel de Cdiscount Energie, être à jour dans le paiement de ses factures et ne pas être en cours de résiliation. Tout Parrain qui n'est pas à jour dans ses paiements a la possibilité de parrainer un Filleul, mais dans ce cas, seul le Filleul bénéficiera de la remise. Les clients placés sous un régime de protection juridique, ne sont pas autorisés à participer au programme de parrainage.

Filleul éligible : le Filleul est une personne physique recommandée par un Parrain et qui souscrit, pour elle-même un contrat Cdiscount Energie. Le Filleul doit être un particulier et respecter l'ensemble des conditions d'éligibilité prévues aux conditions générales de vente des offres Cdiscount Energie. Ainsi, les offres d'électricité de Cdiscount Energie ne sont disponibles que pour les Clients situés sur le territoire desservi par Enedis en France métropolitaine (hors Corse), et alimenté par un branchement effectif, définitif et direct au RPD en basse tension, conforme à la réglementation et aux normes en vigueur, pour une puissance souscrite comprise entre 3 et 36 kVA pour l'électricité et ayant souscrit une offre proposée par Cdiscount Energie dans le cadre d'un contrat unique. Les offres de gaz naturel de Cdiscount Energie ne sont disponibles que pour les Clients particuliers desservis par GRDF en France métropolitaine (hors Corse) et dont l'installation est conforme à la réglementation en vigueur.

Activation : l'activation d'un client intervient lorsqu'ont été effectuées toutes les vérifications et confirmations des informations administratives, financières (ex : vérifications bancaires), techniques (puissance et échancier souhaités). Il consiste à transmettre au gestionnaire, la demande de rattachement du PDL/PCE du client au fournisseur GreenYellow et attendre la confirmation du rattachement (via la réception des flux de contractualisations, de relèves, de facturation des prestations) pour activer le contrat.

ARTICLE 2 – CONDITIONS ET LIMITES

Pour le Parrain

- Le nombre de Parrainages n'est pas limité, un client Cdiscount Energie peut parrainer autant de Filleuls qu'il le souhaite ;
- Une fois le contrat du Filleul activé, le Parrain reçoit une remise de 10 euros TTC sur sa facture ;
- Dans le cas d'une facturation annuelle mensualisée, la remise du Parrain est déduite de la 1^{ère} mensualité qui suit l'activation du Filleul en tant que client Cdiscount Energie.
- L'auto-parrainage est possible uniquement si le Point de Livraison (PDL) ou Point de Comptage (PCE) parrainé est différent du point de raccordement de l'offre initiale détenue par le Parrain ;

Pour le Filleul

- Le Filleul ne peut bénéficier que d'un seul parrainage pour une seule et même souscription ;
- Lors de sa souscription, le Filleul ne peut pas cumuler l'offre de parrainage et un autre avantage promotionnel ;
- Le Filleul reçoit une remise sur facture de 5 euros TTC par contrat d'énergie souscrit. Soit, jusqu'à 10€ de remise dans le cas d'une souscription Electricité + Gaz ;
- Un Filleul peut devenir Parrain après la prise d'effet de son contrat.
- Dans le cas d'une facturation annuelle mensualisée : la remise du Filleul est déduite dès la 1^{ère} mensualité qui suit l'activation de son contrat Cdiscount Energie.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour bénéficier de l'offre de parrainage, il faut obligatoirement que le Filleul renseigne le code promotionnel « PARRAINAGE » et le numéro client de son Parrain lors de la souscription.

J'ai un code promo / parrainage ? :

Renseignez votre code PARRAINAGE	Valider
N° client du parrain	Valider

Lors de la souscription, le Filleul doit renseigner en premier le code promotionnel de l'offre, puis le numéro client de son Parrain dans le champ « code promo/parrainage ».

Le numéro de client du Parrain est une référence unique commençant par CL (à retrouver dans l'invitation transmise par le Parrain ou dans ses documents contractuels Cdiscount Energie, et à ne pas confondre avec le numéro de contrat commençant par CO).

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ

GreenYellow, fournisseur de l'offre Cdiscount Energie, ne saurait être tenue pour responsable des retards d'acheminement, pertes, vols, avaries des courriers. Elle ne saurait être tenue responsable d'un dysfonctionnement ou d'une interruption de communication téléphonique ou électronique ou de problème de connexion Internet.

Elle ne saurait non plus être tenue responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de survenance d'événements présentant les caractères de la force majeure la forçant à écourter, modifier ou annuler le Parrainage ou privant partiellement ou totalement le(s) Parrain(s) du bénéfice de ses avantages promotionnels.

GreenYellow, fournisseur de l'offre Cdiscount Energie, se réserve la faculté de remplacer les prix par des prix d'une valeur équivalente ou supérieure, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent.

ARTICLE 5 – FRAUDES ET RECLAMATIONS

Toute fraude ou tentative de fraude au programme de Parrainage entraînera l'exclusion du Parrain de ce programme et pourra donner lieu à des poursuites.

Toute réclamation devra être formulée par email depuis l'espace client du Client.

Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du requérant et le motif de la réclamation. Aucun autre mode de réclamation ne pourra être pris en compte par GreenYellow, fournisseur de l'offre Cdiscount Energie.

Il appartient à GreenYellow, fournisseur de l'offre Cdiscount Energie, de trancher toute question d'application ou d'interprétation des présentes conditions.